



Par
apprentissage

LES METIERS :

Avec un BTSa Viticulture Œnologie, vous pouvez travailler en tant que :

- Technicien viticole et/ou vinicole
- Responsable d'exploitation vitivinicole
- Conseiller pour une exploitation, un groupement de producteurs

POURSUITES D'ETUDES :

- Certificat de Spécialisation Commercialisation des Vins (CFA agricole du Gers - Riscle)
- Licence Professionnelle (niveau II)

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 30 ans
- Être titulaire du Bac
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance :

- 15 jours au CFA agricole
- 15 jours en entreprise

Durée de la formation : 2 ans

Début de la formation : septembre

Rythme de l'alternance :

- 21 semaines au CFA agricole
- 26 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés





LE CONTENU DE LA FORMATION :

Programme sur 2 ans
Traitement des données et informatique <ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques appliquées, statistiques • Informatique
Techniques d'expression, de communication, d'animation
Langue vivante
Environnement économique et social <ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques, sociales et juridiques • Droit et filières • L'entreprise vitivinicole
Enseignement scientifiques et techniques <ul style="list-style-type: none"> • Processus viticole • Système vitivinicole et territoire • Processus d'élaboration et conservation des vins • Qualité, sécurité, environnement
Éducation Physique et Sportive
Module d'Initiative Locale <ul style="list-style-type: none"> • Innovation et Oenotourisme • Production d'armagnac



L'OBTENTION DU DIPLÔME :

Le diplôme s'obtient :

- Pour 50% en contrôle continu tout au long de la formation,
- Pour 50% en examen final

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

En choisissant l'apprentissage, vous devenez salarié d'une entreprise. Vous devez signer un contrat d'apprentissage avec **une entreprise agricole**, une **cave**, un **groupelement viticole** ou un **groupelement d'employeur**. Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

LA GRILLE DE SALAIRE :

	Salaire mensuel minimum	
	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS AGRICOLES DU GERS

420, route de Lavacant - 32550 PAVIE - Tél : 05 62 61 52 25

Email : cfa.gers@educagri.fr

Site : www.epl.auch.educagri.fr

SITE DE RISCLE - LYCEE PROFESSIONNEL

ET CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES AGRI-VITICOLE

Voie Edgar Morin - 32400 RISCLE - Tel : 05 62 69 72 16

Email : lpa.riscle@educagri.fr

Site : www.formagri-gers.com